



Commission Masters

Objet : **Rapport d'activité 2023 pour l'AGO du 25 mai 2024**

COMPÉTITIONS

Championnats de France Masters – Lorient : du 08 au 10 avril 2023

258 athlètes (47 de plus que 2022) : 97 femmes, 161 hommes

14 équipes engagées

Championnats d'Europe Masters – Waterford, Irlande : du 12 au 20 mai 2023

68 participants : 19 femmes, 49 hommes

45 médailles dont 21 en OR

35 records de France

Equipe hommes 1^{ère}

Equipe femmes 7^{ème}

Championnats du Monde Masters – Wielicka, Pologne : du 18 au 26 août 2023

49 participants : 16 femmes, 33 hommes

24 médailles dont 7 en OR

1 record du Monde

14 records de France

Equipe hommes 5^{ème}

Equipe femmes 6^{ème}

Championnat de France Masters 2024 – Reporté en novembre 2024

Championnats d'Europe Masters – Haugesund, Norvège : du 15 au 23 juin 2024

Inscriptions jusqu'au 1^{er} avril

MODIFICATION REGLEMENT MASTERS

Article 24.3

La confirmation de participation, selon les modalités prévues à l'article 5 du présent règlement est obligatoire.

Les athlètes ne pourront désormais plus faire de changement de catégorie de poids lors de la pesée. Le choix de la catégorie de participation devra se faire au moment de l'engagement.

Les athlètes Masters pourront toutefois faire une demande de changement de catégorie de poids supérieure sous réserve d'avoir réalisé les minima dans la catégorie souhaitée. Cette demande doit être effectuée en envoyant obligatoirement un mail au référent Masters fédéral avant le mercredi minuit précédant les championnats de France Masters.

Aucun changement de catégorie de poids ne sera accepté ni après cette date, ni lors de la compétition.

ARTICLE 25 : Epreuves internationales masters

La sélection aux épreuves internationales masters est effectuée par la commission masters sur la base des minima internationaux de la compétition ciblée ~~et d'après les résultats enregistrés au cours du dernier championnat de France précédant ladite compétition internationale.~~

~~Pourront être repêchés :~~

~~o Les athlètes ayant réalisé les minima de la compétition ciblée dans la saison en cours sous réserve qu'ils aient participé au Championnat de France.~~

~~o Les athlètes qui pour des raisons majeures et justifiées n'ont pas participé au dernier Championnat de France mais qui ont réalisé les minima lors des Championnats Internationaux qui se sont déroulés à partir du 1er septembre de la saison en cours.~~

~~La sélection est validée par la commission technique d'haltérophilie.~~

Les minima requis doivent **OBLIGATOIREMENT** avoir été effectués durant la saison en cours, soit entre le 1er septembre et la date de fin de qualification de la compétition ciblée.

Exemple : pour participer aux championnats d'Europe masters, il faut avoir réalisé les minima **EUROPE durant la saison en cours.**

Article 25.1 Athlète de nationalité française résidant à l'étranger

Pour participer aux championnats de France masters ou aux compétitions internationales masters, l'athlète doit :

- justifier d'une licence active avant le 31/12 de la saison en cours.
- avoir effectué au moins 1 compétition en France (saison en cours) en ayant réalisé le minima requis pour la compétition ciblée avant la date de fin de qualification.

TENUES MASTERS

En juin, après de nombreux efforts, des tenues équipes de France masters ont pu être proposées aux athlètes le désirant.

Le partenaire officiel Eleiko, n'étant pas en mesure de les fournir, nous sommes passés par le Coq Sportif.

Une dizaine de tenues ont été commandées cet été avec un délai de commande assez court pour pouvoir les fournir à temps pour les championnats d'Europe masters.

D'autres campagnes de commande seront bientôt relancées afin de permettre à tous les masters qui le souhaitent de le faire. Campagne en cours jusqu'au 1^{er} avril 2024

MODIFICATION IWF MASTERS

L'IWF ne reconnaissant plus la catégorie master mais uniquement senior, une association a été créée, il s'agit de l'International Weightlifting Master Association – IWMA et c'est elle qui régit désormais les compétitions internationales. Le vote de son bureau directeur a eu lieu lors du championnat du monde à Cracovie en août dernier, ainsi que 7 évolutions par rapport au règlement IWF.

Afin de ne pas complexifier notre réglementation nationale, il a été décidé d'appliquer le règlement IWF pour les compétitions masters nationales.



Marjorie LE VIENNESSE

Présidente de la Commission Masters